

A Codognan (30), bras de fer entre une municipalité laïque et l'Eglise méthodiste

Depuis bientôt 8 mois, le petit village de CODOGNAN (30) est le théâtre d'un affrontement religieux/républicain, à propos de l'occupation gratuite, d'un terrain, bien du domaine privé de la commune, pour un festival de musique chrétienne, organisé par l'église méthodiste, par le biais d'une association culturelle ;

Précédemment, en 2008 et 2009, la municipalité permet à ladite église d'occuper ce terrain, non aménagé, pour , respectivement 2 jours et 8 jours. Nouvelle demande formulée en janvier 2011, mais pour 2 semaines cette fois.

Par délibération en Conseil municipal du 27 janvier 2011, l'occupation est refusée, à une majorité écrasante, et ce, après un vote à bulletins secrets. Une élue, prononce le mot de laïcité respectée, cite la circulaire du premier ministre D. de Villepin pour bien faire comprendre que ce principe, pilier de la République, s'applique dans les 2 sens, usagers et élus/fonctionnaires et que l'on ne saurait y déroger.

Bien malgré elle, elle met le feu aux poudres.

S'ensuit un recours gracieux auprès du Préfet du Gard qui donne raison à la commune arguant de l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques. « A ce titre, la commune est libre de louer, de mettre à disposition ou de vendre un bien. Contrairement à un bien du domaine public, elle n'est pas liée par un principe d'égalité d'accès au public. »

Il faut savoir que ce terrain est couvert par un Plan communal de sauvegarde dans le cadre d'un P.P.R.I.

L'église méthodiste, insatisfaite par la réponse du Préfet, este auprès du Tribunal administratif qui la déboute., elle interjette appel et la cour d'appel décide de la suspension de

l'arrêté municipal interdisant l'occupation de ce terrain. Le maire réitère son refus ; nouvelle saisine, en référé cette fois en arguant de l'urgence le festival ayant lieu le 17 août 2011 . Or, d'urgence il n'y en avait pas puisque l'église méthodiste avait trouvé un autre lieu.

Le 4 août dernier, le T.A. rejette le référé, et refuse d'évoquer l'urgence.

Dans un article publié ce jour, le pasteur de ladite église conclut en disant qu'il n'en restera pas là et qu'il continue le combat contre la mairie de CODOGNAN.

L'intégrisme est dans toutes les religions car cette élue a été victime de l'opprobre de tous les protestants du village et a subi durant quelques semaines des agressions verbales d'une incroyable dureté, tant dans des lieux publics , en présence de tiers, que chez elle. Je tiens à vous signaler qu'elle n'a pas porté plainte.

Robert Charnot